

Augmentation du Forfait hospitalier : La CFTC Santé Sociaux condamne l'option du Gouvernement

La CFTC Santé Sociaux dénonce la volonté gouvernementale d'augmenter le forfait hospitalier de 25 % car avec une telle mesure, la résorption du déficit des recettes - lié à la crise et à l'accroissement du chômage - reposerait encore une fois sur le seul usager. De plus, cette augmentation viendrait se rajouter à la politique de déremboursement et de restriction de l'accès aux soins ; politique à laquelle la CFTC ne peut souscrire.

La CFTC Santé Sociaux condamne également les propos du porte-parole de l'UMP qualifiant cette substantielle augmentation de « juste car si on voulait avoir dans les hôpitaux des personnels qualifiés et des personnels en nombre suffisant, il faut savoir apporter une petite contribution supplémentaire ».

La charge salariale de ces personnels ne peut justifier cette mesure. Le déficit aggravé de la Sécurité Sociale ne résulte pas de la misérable augmentation générale de 0,5% des agents de la Fonction Publique Hospitalière. La CFTC refuse que les personnels soient les boucs émissaires de cette revalorisation du forfait.

Le paiement par l'assuré de 4 € supplémentaires par jour ne permettra donc, ni d'améliorer la qualité des soins, ni de compenser la baisse des effectifs, résultante du non remplacement des départs en retraite.

Le mal résulte avant tout d'une situation économique, et ce mal là, il n'appartient, ni aux malades, ni aux soignants d'en être les victimes.

Le Secrétaire Général
Michel ROLLO
06 62 71 25 40